

Le Président de la République le 2 juin, puis les ministres en charge du dossier ont annoncé une série de profondes réformes concernant le recrutement et la formation des enseignants à tous les niveaux et comprenant de fait la disparition des IUFM. Le bureau de la SAES, s'il considère qu'il n'y a aucune raison d'être a priori hostile à des réformes, tient à ce que les principes suivants soient respectés :

La qualité égale des enseignants doit être garantie sur l'ensemble du territoire grâce à un recrutement national par concours, dont les modalités peuvent varier dans le temps, mais doivent conserver dans la majorité des épreuves une évaluation par un jury anonyme jugeant des copies anonymes.

Pour ce qui concerne l'enseignement de l'anglais, les enseignants doivent avoir acquis un socle de compétences et de connaissances de niveau élevé dans les différentes spécialités concourant à la communication écrite et orale, à la compréhension et à l'analyse de la langue anglaise et des cultures qui la sous-tendent et qu'elle exprime. Un concours dont les épreuves couvrent ces diverses spécialités reste la meilleure forme d'évaluation des candidats à des fonctions d'enseignement.

Comme dans d'autres pays, la demande d'enseignants de langues vivantes, particulièrement d'anglais, est en très forte augmentation dans toutes les formations. Les effectifs de la profession, et donc les postes mis aux concours, d'enseignants du secondaire comme d'enseignants-chercheurs du supérieur, devraient en toute logique augmenter.

Rappelons que les IUFM, créés en 1991, devaient faire partie du système universitaire et mêlaient en une structure unique l'expérience des anciens CPR, des anciennes ENI et ENNA et des PAF. En 2006-2007, une procédure d'intégration pleine et entière à l'une seulement des universités de leur ressort académique s'est mise en place. La récente déclaration du Président programme leur disparition à brève échéance.

La question de la formation pédagogique et didactique des futurs enseignants est une question ancienne et controversée. Pour la SAES, celle-ci doit comporter

- une part théorique, dont le cadre devrait être l'Université;
- une part pratique, assise sur une expérience de terrain encadrée par des enseignants expérimentés, et qui ne peut s'acquérir en quelques semaines.

Si l'on vante par ailleurs l'utilité des stages longs en situation réelle, si l'on encourage la rémunération des stagiaires, on comprend mal que les bénéfiques qu'on en espère soient refusés aux futurs enseignants—et par conséquent à leurs futurs élèves.

La question du niveau d'étude préalable au recrutement par concours est sans doute une question ouverte : l'évolution du rôle de l'agrégation doit certainement enclencher une réflexion.

L'éventuelle "mastérisation" ou "modularisation" devrait se traiter dans la perspective du maintien d'un système de concours, avec l'obtention de certains modules en fonction des notes obtenues aux concours, et des paliers d'obtention suivant admissibilité et admission.

Enfin, les questions soulevées sont trop complexes, les équilibres trop fragiles pour qu'une réforme sérieuse soit le fruit d'une consultation bâclée et d'une décision hâtive.